Bulletin de protection du vignoble

N°8 – 08/06/2021 d'après le BSV n°10

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
lot.chambre-agriculture.fr

Mercredi 9 juin

Jeudi 10 juin

Vendredi 11 juin

Samedi 12 iuin

Dimanche 13 juin

Lundi 14 juin

Stade phénologique

La floraison est en cours sur quasiment tout le vignoble. La météo annoncée est de bonne augure pour qu'elle se déroule dans de très bonnes conditions.

Vigne Soturac

A retenir

* Météo : La semaine qui arrive sera estivale avec un beau soleil et de fortes chaleurs.

* Mildiou : La pression est élevée, grâce à l'absence de prévision de pluie le risque de contamination est nul.

* Black-rot : De nouvelles contaminations sont visibles sur les TNT et de manière plus ponctuelle sur les parcelles traitées. La pression est forte et les beaux jours à venir permettent de diminuer très fortement le risque de nouvelles contaminations dans la semaine.

* Oïdium : Période de sensibilité en cours et pression en hausse sur tous les secteurs.

* Flavescence dorée : **T1** du **4 juin** au **14 juin** – **T2 15 jours plus tard** pour les conventionnels - **T2 10 jours plus tard** pour les bio.
T3 obligatoire sur les communes de **Pradines**, **Parnac** et **Mercuès**, les dates seront connues ultérieurement.

* Il est **fortement conseillé** d'utiliser des **panneaux récupérateurs sur une végétation peu dense.**

Pluviométrie de la semaine précédente :

	lun. 31 mai 21	mar. 1 juin 21	mer. 2 juin 21	jeu. 3 juin 21	ven. 4 juin 21	sam. 5 juin 21	dim. 6 juin 21	Cumul hebdomadaire	Cumul depuis le 30 avril (date de maturité de la masse des œufs mildiou)
Anglars-Juillac*	0	0	0	2,5	30,5	0	0	33	117,8
St Vincent Rive d'Olt	0	0	0	4,1	25,8	0	0	29,9	155,8
Sauzet	0	0	0	0	28,4	0	0	28,4	153,7
Soturac	0	0,8	0	3,6	19,2	0	0	23,6	147,2
Glanes	0	0,6	0	0	7,4	0,8	0	8,8	124,4
Saint-Paul-Flaugnac	0	0	0	0	20	0	0	20	118,6
Le Montat	0	0	0	2,8	17,2	0	0	20	125,4

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

État sanitaire au vignoble

Certaines exploitations mettent à disposition pour le BSV des bouts de rang non traités (ni épamprés) appelés TNT. Ces quelques pieds (entre 50 et 100) nous permettent d'avoir des informations précieuses sur le développement des bioagresseurs au vignoble.
Nous remercions ces exploitations de nous permettre de faire ces observations.

Commune	Cépage	Stade moyen	Mildiou	Oïdium	Black-Rot	Autres
Vallée						
Soturac	Malbec	Pleine floraison	CF : 2%	-	CF : 100% FF : 0,306% FI : 0,014%	Aucune présence de maladie sur la parcelle traitée.
Anglars-Juillac	Malbec	Début floraison	-	-	CF : 81% FF : 5,05% FI : 28%	Quelques taches de black-rot sur les parcelles traitées Présence anecdotique de « vieilles » taches de mildiou.
Albas	Malbec	Début floraison	-	-	CF : 35% FF : 1,6% FI : 0%	-
Mercuès	Malbec	Début floraison	-	-	CF : 26% FF : 0,4% FI : 0%	-
Plateau						
Trebaïx	Malbec	Début floraison	-	-	CF : 10% FF : 0,1% FI : 0% GF : 0,15% GI : 0%	-
Bovila	Malbec	Boutons floraux séparés	-	-	CF : 20% FF : 0,3% FI : 0,01%	Un peu d'érinose Embruns d'épamprage chimique sur feuille.
Belaye	Merlot	Pleine floraison	CF : 1%	-	CF : 100% FF : 55% FI : 4,02% GF : 7% GI : 1,4 %	Aucune tâche de black-rot sur la parcelle traitée.

CF : Cep fréquence
FF : Fréquence sur feuilles (tout le feuillage)
FI : Intensité sur feuilles (tout le feuillage)
GF : Fréquence sur grappes
GI : Intensité sur grappes

Conseils pratiques

Attention au délais de ré-entrée dans vos parcelles lors des traitements et des travaux en vert.

Pensez à bien épamprer vos vignes afin de privilégier une repousse au niveau de la tête du pied. Cet épamprage est aussi très utile pour limiter le développement du mildiou.

Attention lors de vos épamprages / désherbages chimiques, la dérive engendre souvent du désherbage sur le bas du feuillage.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Mildiou

Situation

La pression est forte. Quelques « vieilles » taches ont pu être observées de façon sporadique au vignoble.

Des contaminations sont modélisées dès 3mm de pluie.

Prophylaxie

Toutes les mesures permettant de réduire l'apparition de zones humides au sol sont à favoriser (drainage, entretien de fossés…).

L'épamprage permet de limiter le développement des organes verts à proximité du sol qui seraient supports pour les contaminations primaires.

Préconisation

La semaine qui arrive s'annonce estivale, soleil et chaleur seront au rendez-vous. La pression est forte mais sans pluie annoncée le risque est très faible.

Agriculture conventionnelle

Si les prévisions météo restent au beau fixe, aucun traitement n'est à prévoir.

Agriculture biologique

A la suite de 20mm de pluie cumulée le cuivre appliqué est estimé comme lessivé. Dès 20cm de pousse il est également nécessaire de protéger les nouvelles pousses face à un épisode pluvieux.

Si les prévisions météo restent au beau fixe, aucun traitement n'est à prévoir.

Rémanence selon les catégories de produit :

* Produits de contact : renouvellement nécessaire suite à un lessivage par un cumul de précipitation de 20 à 25mm et suite à une pousse de 20 à 25cm.

* Produits pénétrants : 6 à 12 jours attention, selon la famille chimique à ne pas utiliser sur mildiou visible.

*Systémiques associant un contact (Cuivre ou Métiram) à Fosétyl-Al ou phosphonate : 10 à 14 jours (le contact reste lessivé après 20-25mm de pluie).

* Fixation cuticulaire : 10 à 14 jours de rémanence et à renouveler après 50mm de pluie.

* Certains produits de la famille des CAA (Diméthomorphes...) peuvent avoir un effet de rattrapage (en l'absence de symptômes) si ils sont utilisés dans les 48h après la pluie contaminatrice.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

Black-rot

Situation

Des contaminations importantes sur feuilles se poursuivent sur les TNT d'Anglars-Juillac, et de Belaye où les grappes et les rafles sont également touchées. Sur les autres TNT des taches font également leur apparition. Sur les parcelles traitées des taches fraîches se développent de façon plus ou moins importantes. Il est primordiale de rester vigilant face à des épisodes pluvieux.

Prophylaxie

L'élimination de l'inoculum dans les parcelles est un bon moyen de réduire la propagation de la maladie (brûler les bois de taille, éliminer les baies momifiées).

Les parcelles en TRP sont les parcelles les plus à risques par rapport à ce phénomène.

Nouvelle tache

Tache plus ancienne avec pycnides

Contamination importante sur feuille et sur rafle

Préconisation

Afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires privilégiez des produits homologués sur 2 maladies (black-rot/mildiou ou black-rot/oïdium).
De faibles précipitations sont suffisantes pour engendrer des contaminations. Attention aux risques d'orage.

Agriculture conventionnelle

Sur parcelles saines, si les prévisions météo restent au beau fixe, aucun traitement n'est à prévoir.

Agriculture Biologique

A la suite de 20mm de pluie cumulée le cuivre appliqué est estimé comme lessivé. Dès 20cm de pousse il est également nécessaire de protéger les nouvelles pousses avant un épisode pluvieux.

Sur parcelles saines, si les prévisions météo restent au beau fixe, aucun traitement n'est à prévoir.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

Oïdium

Situation

Toutes les parcelles ont atteint la période de sensibilité.

La floraison qui approche est une période critique pour la gestion de ce champignon.

Sur le TNT de Bélaye qui est une parcelle sensible à fort historique l'oïdium commence son apparition sur feuille.

Prophylaxie

Les produits à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

Préconisation

Un poudrage permet de bien pénétrer et sécher le végétal et d'aider la chute des capuchons floraux.

Agriculture conventionnelle et biologique

Nom commercial	Matière active	Dose max utilisable	ZNT aquatique / Biocontrôle	ZNT riverains	DRE	Mélange/Danger	DAR	Nbr d'applications max
Produits à base de soufre pour pulvérisation								
Héliosoufre S / Helioterpen Soufre	700g/l soufre	7,5l	5m	0m	24h	H318	5j	12 applications max/an
Microthiol spécial disperss / Citrothiol DG, Colpenn DG	80 % soufre	12,5kg	5m	0m	6h	-	3j	8 applications max/an
Trilog	80 % soufre	12,5kg	5m	0m	6h	-	21j	8 applications max/an
Produits à base de soufre pour poudrage								
Fluidosoufre	99 % soufre	25kg	5m	0m	48h	H317-319-330	3j	3 applications max/an 10j entre 2 applications

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Ne pas confondre

Dérive de désherbage lors de l'épamprage chimique

≠

Tâches de black-rot sur feuille

Eudémis

Situation

Les premières glomérules sont observées au vignoble. Le deuxième vol va débuter n'oubliez pas de changer les plaques engluées de vos pièges ainsi que les phéromones.

Prophylaxie

Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol et donc de mieux cibler les éventuelles interventions futures.

La stratégie de gestion sera choisie en fonction du dénombrement des glomérules.

Reconnaissance

Eudémis

≠

Cochylis

Méthode alternative

Il est possible de mettre en place de la confusion sexuelle.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Flavescence dorée

Situation

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF : **T1 du 4 au 14 juin 2021**
Conv : T2 du 19 au 29 juin Bio : T2 du 10j après le T1 soit du 14 au 24 juin 2021.

La liste des communes concernées et les modalités d'intervention sont consultables sur le site de la DRAAF Occitanie : ICI.
Attention les communes de **Parnac, Pradines et Mercuès** sont à **3 traitements obligatoires**. La date du troisième traitement sera connu ultérieurement.

Les règles de mise en œuvre de la lutte insecticide, cliquez ici.

Préconisation

L'épamprage doit être réalisé avant application de l'insecticide, les larves des cicadelles se trouvant préférentiellement sur les pampres.

Nom commercial	Matière active	Dose max utilisable /ha	ZNT aquatique / Biocontrôle / Mention abeille	ZNT riverains / DVP	DRE	Mélange / Danger	DAR	Nbr d'applications max
Lambdastar *	100 g/l Lambda-Cyhalothrine	0,125	50m	10m	48h	H410-H302-317-332	7j	2 applications max / an Spe 8
Klartan smart / Mavrick *	Tau Fluvanilate	0,2	50m	10m	6h	H410	21j	2 applications max / an 14j entre 2 applications
Uppercut / Trebon 30 EC *	287,5 g/l Etofenprox	0,3	50m	10m 20m	48h	H400-410-H304-315-318-336-362	14j	1 application max / an Spe 8
Magéos MD	Alphamethrine	0,1	20m	10m	6h	H400-410-H302-335-373	14j	2 applications max / an
Pyrévet	Pyrethre naturel	1,5	50m	0m	3h	H410	6j	3 applications max / an Spe 8

*Produit homologué sur cicadelle verte également

Les abeilles : des alliées pour nos cultures, protégeons-les :

- Traitez en dehors des périodes de butinage : tard le soir, de préférence après la tombée du jour.
- Rendez non attractives pour les abeilles, les adventices (et même toutes plantes) en fleurs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant, les fauchant ou les arrachant. Si leur destruction est impossible ou incomplète, traitez avec un produit autorisé pendant la floraison

- Pour tous les traitements insecticides ou acaricides appliqués dans les cultures en période attractive pour les abeilles (floraison ou exsudat d'insectes), utilisez exclusivement les produits portant sur leur étiquette l'une de ces mentions : « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles -emploi autorisé au cours des périodes de productions d'exsudat, en dehors de la présence d'abeilles -emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudat en dehors de la présence d'abeilles »

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles. Un délai de 24 heures entre un traitement avec une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Suite du gel

Il est nécessaire de bien épamprer les parcelles gelées pour privilégier la pousse de la vigne au niveau des bourgeons supérieurs et non les pampres.

Quelques photos d'observations au vignoble

Dégât de cigarier

Larve de coccinelle

Cicadelle

Quelques liens utiles pour vous accompagner durant la saison

Les mesures prophylactiques et alternatives sont à privilégier dès que possible. Pour cela nous vous mettons à disposition la liste des *mesures alternatives et prophylactiques en viticulture*

Vous trouverez ici la *liste des produits de biocôntrole homologués en viticulture*

Pour vous aider à reconnaître les ravageurs sur vos vignes voici *le guide de l'observateur*

Pour une plus grande efficacité des produits pensez à bien alterner les matières actives. *la note technique commune résistance 2021 maladies* de la vigne parue en 2021 est intéressante à consulter.

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, des outils sont à votre portée :

L'IFV met à votre disposition l'outil *Optidose*, il permet de calculer rapidement la dose optimale en fonction de la surface foliaire de votre vigne.

Vous avez également à votre disposition le *Bulletin de Santé du Végétal*, ce bulletin hebdomadaire vous permet d'avoir un état des lieux de l'état sanitaire du vignoble ainsi que la modélisation des différentes maladies.

Prévenez les risques de résistances

Famille	Nbr max/an de traitements
Amidoximes	2 (AMM)
Amines	2 de préférence
Aryl-phényl'-kétones	2. 1 seule de préférence pour limiter la pression de sélection
AZN	2. 1 seule de préférence pour limiter la pression de sélection
IDM	2 ET 1 seule par matière active
QoI	Non recommandé sur oïdum
SDHI	2 ET 1 seule par classe chimique.

Source : Note technique commune Résistance 2021 maladies de la vigne, parue le 18 janvier 2021.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

Contact :
Léa BIZEAU
Conseillère viticole
06 25 76 26 45
l.bizeau@lot.chambagri.fr

Rédigé par la Chambre d'agriculture du LOT en partenariat avec les syndicats AOC Cahors, Coteaux du Quercy et Côtes du Lot.

Sont interdits les mélanges suivants :

Spécialité 1 contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-contre / Spécialité 2 contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-dessous	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, T ou T+	H373 R48/20, R48/21 R48/22, R48/20/21 R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22	H361d, H361f, H361fd, H362 R62, R63, R64	H341, H351, H371 R40, R68, R68/x	Autre ou aucune mention de danger
H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372 T ou T+					
H373 R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22					
H361d, H361f, H361fd, H362 R62, R63, R64					
H341, H351, H371 R40, R68, R68/x					
Autre ou aucune mention de danger					

Mélanges interdits - Mélanges autorisés

Source : UIPP

- Ce mélange est interdit durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1er de l'arrêté du 28 novembre 2003
- **Un délai de 24 h** est obligatoire entre les applications des 2 produits
- **Ordre d'application obligatoire :** Pyréthrinoïdes puis triazoles ou imidazoles.

*Source données météo : Ferme Départementale d'Anglars-Juillac

Ferme Départementale d'Anglars-Juillac

ope-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 , dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA."

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : http://ephy.anses.fr. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION